

Paris. le 21. ou. 64. A Orenge a l'ind. de N. le 64.

N. 403.

Monsieur

Par les derniers avis que nous avons eus icy, j'apprens que vous n'estes pas party d'Angleterre, si tost qu'on nous auroit dit mais que neantmoins vous devez estre maintenant arrivee a Paris, Je prie Dieu de tout mon coeur, que cela soit, et que bien tost apres Il vous conduise icy, En cas que vous fussiez bien certain de devoir estre bien tost expedie a Paris, et que vous desirassiez que nostre Parlement, qui doit s'assembler samedi ou dimanche prochain, suivant la coutume, fut encores assemblee au temps que vous pourriez estre icy, Il seroit bon, Monsieur, ou que vous escriussiez icy, precisement le temps auquel vous y pourriez estre, ou que vous vous en expliquassiez a mon frere qui est a Paris, qui me le feroit savoir, et Je m'employerois a faire réussir vos Intentions, comme aussy Il seroit bon de pouvoir le savoir a bonne heure, si mesme S. A. desire que nostre Parlement et les autres corps de l'Etat fassent quelque chose, Lors qu'il sortira de Tutelle par sa puberte qui doit estre accomplie

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible handwritten text on the right edge of the page.]*

du mois prochain, auquel vous n'aurez qu'à me  
prescrire ce qu'il vous plaira, et je vous promets  
que je m'y conformeray entièrement, et fairay  
executer vos ~~ordonnes~~ ordres,

L'affaire du Peage a esté heureusement terminée,  
en sorte qu'au lieu du minot qu'en nous a voit enlevé  
on en a baillé un autre à nos fermiers, bien allié  
au St. Esprit, et en suite sur une royture de sel qui  
passa hier, on a peagé sans bruit tout ce qui estoit  
deu tant pour l'ad. royture que pour deux autres qui  
avoient payé sans payer, ce qui s'est fait en la  
forme accoustumée, Le minot qu'on nous a baillé ne  
contenant pas une poignée de sel moins que celui qui nous  
a voit esté pris,

now attendons par tous les Jours m<sup>r</sup>. de Vaurse, pour  
terminer l'affaire de la monnoye, j'antou pour la  
faire travailler, Il seroit net, esjay que vous en  
conferassiez avec ces messieurs qui sont à Paris, et qu'ils  
escriussent nettement leur volonte' àud. St. de  
Vaurse,

now deuvn faire par apres demain des prieres  
publizues à Dieu qu'il garentisse de la peste  
S. A. et S. A. Madames, Dieu vouille les exaucer,  
et now donner bien tost la consolation de vous voir  
parmy nous, où vous reconnoistroy encor mieux que  
par mes paroles la fidelité, Inviolable que je conserve  
à S. A. la soumission que j'ay pour S. A. Madames,  
et la profession bynne que je fais de vous honorer  
et obeyr parfaitement et de tout

Monsieur

Vostre tres humble et  
obéissant serviteur  
Lubierey

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*